

Inscrivez-vous sur les listes électorales !

En raison du contexte sanitaire actuel, les élections municipales se dérouleront les 20 et 27 juin prochains. Pour voter, il faut impérativement être inscrit sur les listes électorales avant le 14 mai.

Je dois m'inscrire si :

- J'ai déménagé
- Je n'ai jamais été inscrit(e) sur les listes électorales

Je n'ai pas besoin de m'inscrire si :

- Je viens d'avoir 18 ans
- J'ai eu la nationalité française après 2018
- Je suis déjà inscrit sur les listes électorales, ma dernière carte reçue est toujours valable

À noter que pour les personnes inscrites sur les listes électorales après le 16 mars 2020, une nouvelle carte sera envoyée à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Il est possible de vérifier votre inscription sur les listes électorales à l'aide de cette plateforme :

<https://bit.ly/3aOExVT>

Pour vous inscrire, c'est simple !

Vous avez jusqu'au 7 mai pour faire les démarches en ligne : <https://bit.ly/3u7PBF1> ou en mairie aux horaires d'ouverture. Vous devez vous présenter à l'accueil avec une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de trois mois et le formulaire Cerfa n°12669*02 à télécharger juste ici :

<https://bit.ly/3vueyLv>

[Mairie](#)

[Démarches administratives](#)

Publié le 29/04/2021